

Constitution d'une collection de produits chimiques purs.

A la demande de l'«UNESCO» et d'accord avec l'Union Internationale de Chimie, le Bureau International des Étalons Physico-Chimiques de Bruxelles a accepté la tâche de constituer une collection de produits chimiques purs de toute nature (métaux, alliages, produits minéraux et organiques, plastiques, substances d'intérêt biologique, etc.) dans le dessein de mettre de petites quantités de ces échantillons à la disposition des laboratoires et des chercheurs isolés de tous les pays, pour leur permettre de contrôler la nature ou la pureté de leurs propres échantillons, ou pour tout autre travail de recherche.

Les frais généraux de conservation, de manipulation et de distribution des échantillons sont couverts par une subvention de l'«UNESCO». Mais pour constituer la collection, il a été décidé de lancer un appel aux laboratoires et aux chimistes qui auraient préparé de telles substances à l'état de pureté suffisante, leur demandant de bien vouloir en déposer des échantillons dans le nouveau centre ainsi créé dans l'intérêt commun de tous les hommes de science; chaque échantillon devrait être accompagné d'une notice succincte indiquant son mode de préparation et de purification et ses principales constantes.

Dans certains cas, l'auteur d'une recherche originale tient cependant à conserver par devers lui l'échantillon de la substance qu'il a préparée; il peut, dans ce cas, rendre encore service à ses collègues en faisant connaître au Bureau International des Étalons Physico-Chimiques la nature et les constantes de la substance en question, de manière à permettre d'établir une fiche indiquant où l'on pourrait éventuellement se la procurer.

Avant d'envoyer un échantillon du produit au Bureau International des Étalons Physico-Chimiques, on est instamment prié de s'entendre avec le Directeur de ce Bureau, M. le Professeur J. Timmermans, auquel on s'adressera pour tous renseignements qui seraient désirés.

Bureau International des Étalons Physico-Chimiques,
Université Libre de Bruxelles, 50 Avenue Franklin Roosevelt,
Bruxelles, Belgique.

Erratum.

Helv. 30, 2010 (1947), Abhandlung No. 246 von *Rudolf Fichter*,
Fussnote ²⁾ lies „Helv. phys. acta 19, 21 (1946)“ anstatt „Helv. phys.
acta 20, 2 (1947)“.
